Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -716-2025

Règlement numéro 716-2025 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 712-2018 de zonage.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 12 août 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 716-2025 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 712-2018 de zonage.

QUE le règlement numéro 716-2025 sera officiellement en vigueur ce 26 septembre 2025;

QUE le 25 septembre 2025 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 25-09-192 de leur séance du 17 septembre 2025.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-sixième jour du mois de septembre 2025.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier